



## LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX PARENTS D'ÉLÈVES

Ecole Jean de la Fontaine

13 rue Jacques Cartier

91630 GUIBEVILLE

Tél : 01.69.26.19.30

Mail : [0912129v@ac-versailles.fr](mailto:0912129v@ac-versailles.fr)

Directrice : Mme LEMONIE Laëtitia



## Bienvenue

Ce document vous est donné à l'inscription de votre enfant. D'autres documents vous seront remis la première semaine de la rentrée scolaire.

## LA VIE À L'ÉCOLE

### Horaires de l'école

Les grilles de l'école sont ouvertes de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi.

*Nous vous demandons d'être vigilants sur ces horaires afin d'éviter des retards qui perturbent le fonctionnement de la classe et de l'école.*

### **LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI**

8h30 - 11h30 / 13h30-16h30

Les enfants sont déposés à la grille de l'école et sont raccompagnés par les enseignants à la grille aux différentes sorties.

### Règlement intérieur

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est approuvé lors du premier conseil d'école, une version vous est alors transmise à l'inscription de votre enfant et toute modification vous est transmise au cours de sa scolarité. Merci de le conserver.

### Absences

Toutes les absences doivent être signalées par téléphone ou par mail le jour même à l'école. Les sorties en cours de journée, en dehors des heures normales, feront l'objet d'une demande écrite des parents sur le cahier de liaison. L'enfant est alors remis à la personne désignée après signature d'une décharge de responsabilité.

### Communication entre les enseignants et les parents

Une réunion d'information est organisée par l'école dans les premières semaines de l'année scolaire. Chaque classe organise ensuite ses propres rencontres tout au long de l'année. Les enseignants communiquent avec les parents à l'aide d'un cahier de liaison. Celui-ci sera emmené à la maison tous les soirs et devra être rapporté à l'école tous les matins. Dans ce cahier figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie

de la classe...) vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant. Vous pouvez également utiliser ce cahier pour communiquer avec les enseignants.

## Santé des enfants

L'accueil des enfants souffrant d'une maladie chronique, nécessitant des soins quotidiens ou la prise de médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire, entraîne la signature d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) entre la famille, les enseignants, la municipalité, les différentes équipes soignantes chargées du suivi de l'enfant et plus généralement tous les partenaires de l'école. C'est le médecin scolaire qui est chargé de la mise en place de ce P.A.I.

*Merci de prévenir très rapidement la directrice si votre enfant a besoin d'un PAI.*

## L'assurance de votre enfant

Afin d'assurer à votre enfant une bonne protection sur le temps de classe et pendant les sorties, une assurance est indispensable. Celle-ci doit impérativement comprendre 2 rubriques:

- l'individuelle accident (dans le cas où votre enfant se blesserait tout seul).
- la responsabilité civile (dans le cas où votre enfant occasionnerait un dommage matériel ou corporel à un autre enfant).

## Accueil périscolaire, cantine

Les inscriptions à la cantine et à l'accueil périscolaire s'effectuent à la mairie, des dossiers y sont déposés. Pour tout renseignement, veuillez contacter Monsieur Schmitt par mail :

[periscolaires.guibeville@orange.fr](mailto:periscolaires.guibeville@orange.fr)

L'accueil périscolaire accueille les enfants :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin de 7h00 à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h.

Tout enfant non récupéré à 16h30 est automatiquement confié à la garderie.

## Divers

Toutes les affaires de votre enfant, dans la mesure du possible, doivent être marquées avec son nom et son prénom.

Parents représentants d'élèves : GPE

mail : [gpe.guibeville@yahoo.fr](mailto:gpe.guibeville@yahoo.fr)